

Appel à projets Bâtiment 2018

Notice pour les promoteurs de projet

2 octobre 2017

Le programme SuisseEnergie de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) lance pour la deuxième fois un appel d'offres portant sur des projets relatifs au bâtiment. La présente notice vise à uniformiser la soumission des projets et à en faciliter l'évaluation.

1. Introduction

Le parc suisse de bâtiments joue un rôle clé dans la consommation d'énergie de notre pays puisqu'il compte pour 46 % de cette dernière. Les fondements des appels à projets relatifs au bâtiment sont décrits dans le concept détaillé de SuisseEnergie pour la période 2013-2020 (EnergieSchweiz 2013-2020 – Detailkonzept Juli 2013 ; en allemand avec résumé en français, disponible sur www.suisseenergie.ch).

Sur la base et en complément des instruments existants (législation, encouragement, recherche et développement, exemplarité, formation initiale et complémentaire, information et conseil, etc.), SuisseEnergie entend, d'une part, favoriser l'optimisation et l'application de technologies porteuses d'avenir déjà existantes par la réalisation de projets innovants et, d'autre part, dégager des approches nouvelles susceptibles de contribuer à la transformation du paysage énergétique suisse dans le domaine du bâtiment.

2. Promoteurs de projets

Cet appel d'offres s'adresse en particulier aux organisations, associations, agences, hautes écoles spécialisées et hautes écoles ayant des projets d'intérêt national.

Les entreprises privées peuvent également être prises en compte si elles démontrent que le rayonnement de leur projet ne sera pas limité à leur propre cadre mais s'étendra à l'ensemble du pays, par exemple au travers de publications, d'études et de rapports, d'outils énergétiques et de manifestations.

3. Thèmes possibles des projets – objet et délimitation

Le présent appel d'offres vise à permettre la réalisation de projets innovants dans le domaine de l'énergie du bâtiment ainsi que l'élaboration de bases pour le marché.

Les projets peuvent par exemple servir à élaborer les bases de nouvelles mesures librement consenties, à sensibiliser la population aux questions énergétiques (comportement des utilisateurs), à créer des bases de planification ou des aides à la décision.

L'intégration des différents aspects liés au développement durable doit être renforcée dans le domaine du bâtiment. L'ensemble du cycle de vie du bâtiment, de même que les aspects sociétaux et économiques doivent être pris en compte.

Il est prévu de retenir différents thèmes et institutions.

3.1. Exemples de thèmes de projet possibles (liste non exhaustive)

- Réduction du « performance gap » (écart entre les valeurs planifiées initialement et les valeurs effectives une fois le bâtiment en service).
- Optimisation énergétique de l'exploitation et de l'utilisation des bâtiments.
- Mise en service des installations techniques du bâtiment et formation des usagers dans l'optique de l'efficacité énergétique.
- Les technologies intelligentes et la digitalisation dans le domaine du bâtiment (p.ex. les champs thématiques du monitoring, de la domotique, de l'autoconsommation, de la modélisation des données du bâtiment [BIM], etc.).
- Approches basées sur le contrat de performance énergétique (CPE).
- Approches visant la décarbonisation rapide du parc immobilier.
- Energie grise dans le domaine du bâtiment.
- Développement de standards de bâtiments/certificats énergétiques pour les bâtiments existants (MINERGIE, SNBS, CECB, Site 2000 watts).
- Approches visant à accroître le taux de rénovation énergétique des maisons individuelles et immeubles collectifs (qu'il s'agisse de location ou de copropriété).
- Basse technologie (« low-tech ») dans le domaine du bâtiment.
- Approches visant à accroître la qualité/l'efficacité dans l'application de normes ou l'exécution de lois.
- Recours aux informations spatiales (géoinformation) et aux nouvelles technologies de géoinformation visant à soutenir les points susmentionnés.
- Contributions ou supports en lien avec la rentabilité de solutions efficaces sur le plan énergétique dans le domaine du bâtiment (p.ex. coûts liés au cycle de vie des produits).

3.2. Types de projet NON pris en compte dans le cadre du présent appel d'offres

- Investissements dans des travaux de construction, mesures se rapportant aux infrastructures (remplacement d'appareils, etc.).
- Construction de nouveaux bâtiments ou rénovations, acquisition et planification (p.ex. avant-projets) de nouvelles installations.

- Projets susceptibles de bénéficier d'autres offres de la Confédération/des cantons ou de programmes soutenus par les pouvoirs publics (p.ex. Programme Bâtiments, RPC, projets P+D+L et programmes de recherche énergétique de l'OFEN, Klik, energo, objets soutenus par le Modèle d'encouragement harmonisé des cantons [ModEnHa] en vigueur).
- Les produits ou services spécifiques commercialisés par des entreprises ne constituent pas une priorité dans le cadre du présent appel à projets.

3.3. Distinction entre recherche énergétique, projets P+D+L (projets pilotes, de démonstration et phares) et projets marché

- La recherche porte essentiellement sur l'élaboration de nouvelles bases.
- Les projets P+D+L testent les bases issues de la recherche.
- Dans le cadre des projets marché, des éléments tels que des technologies, des bases ou des procédés existants et éprouvés sont introduits sur le marché, soit pour la première fois, soit à plus grande échelle, et leur diffusion est démultipliée.
- Le présent appel d'offres porte sur les projets marché. La recherche énergétique et les projets P+D+L sont traités au moyen d'autres instruments mis en place par l'OFEN.

3.4. Distinction du domaine bâtiment par rapport aux autres thèmes de SuisseEnergie

Les projets doivent être étroitement liés au domaine du bâtiment. Ne seront pas pris en compte les projets qui, au niveau de leurs thématiques et du cadre de compétences, sont déjà traités par SuisseEnergie; il peut par exemple s'agir des thèmes suivants:

- Appareils et éclairage
- Production de chaleur et d'eau chaude (p.ex. au moyen de pompes à chaleur, chauffe-eau fonctionnant à l'aide de pompes à chaleur, installations photovoltaïques et installations solaires thermiques, installations de chauffage au bois).
- Communication (p.ex. campagnes, tous types d'applications de communication)
- Formation et perfectionnement
- Villes, communes, quartiers, sites, régions
- Mobilité

4. Exigences relatives aux projets

- Seul le [formulaire spécifiquement prévu pour l'Appel](#) à projets Bâtiment 2018 doit être utilisé pour la soumission du projet.
- Aucune autre annexe fournie en plus du formulaire de demande ne sera prise en compte dans l'évaluation du dossier.
- Les coûts par projet ne doivent pas dépasser 200 000 francs suisses (hors TVA) sur l'ensemble de sa durée.
- Les coûts des projets doivent être prévisibles, calculés et étayés par des offres.

- SuisseEnergie finance resp. soutient la mise en œuvre de projets; en sont toutefois exclus l'exploitation subséquente de mesures, outils, applications, etc.
- Les promoteurs de projet doivent mettre en lumière les résultats du projet une fois celui-ci terminé et soutenu financièrement par SuisseEnergie, par exemple par le biais de publications, d'outils, d'applications, etc. Quelle entité mènera les étapes ultérieures et les financera sur le long terme?
- La communication des résultats doit être présentée dans le projet.
- La mise en œuvre des projets ne doit en aucun cas débiter avant la décision d'adjudication.
- Les délais fixés par les promoteurs de projet doivent être respectés.
- Les publications (p.ex. guides, notices) doivent être traduites, mises en page et publiées dans les trois langues officielles (D/F/I), conformément aux prescriptions de SuisseEnergie. Les coûts liés aux traductions et à la mise en page graphique doivent faire partie intégrante du budget consacré au projet.

On différencie les types de projet suivants:

	Mandat/Marché	Subvention
Part subventionnée par SuisseEnergie	Jusqu'à 100 % max. des coûts du projet	Au max. 40 % des coûts du projet. En d'autres termes, 60 % des coûts restants sont couverts par le biais d'un autofinancement, de prestations individuelles ou fournies par un tiers.
Droits d'auteur relatifs aux résultats du projet	Auprès de l'Office fédéral de l'énergie	Auprès du bénéficiaire de la subvention
Mise en page graphique des publications (notices, brochures, guides, études, flyers, etc.)	Mise en page graphique par SuisseEnergie	Mise en page graphique du bénéficiaire de la subvention comprenant la mention « Avec le soutien de » et le logo de SuisseEnergie
	Est déterminant en la matière le règlement de SuisseEnergie: www.suisseenergie.ch/marque . Le résumé présent dans les rapports et les études doit systématiquement figurer en allemand, français et italien.	

5. Informations générales

- Les critères d'évaluation se trouvent dans un document séparé intitulé « [Grille d'évaluation](#) ».
- Les projets ne doivent pas excéder le délai maximal de deux ans.
- Tous les résultats du projet seront publiés.
- Budget 2018: CHF 1 000 000.

- Sont autorisés les projets formulés dans les trois langues nationales.
- Aucune correspondance ne sera échangée au sujet des projets non retenus.
- Tout recours juridique est exclu.

6. Délais et déroulement

Appel à projets pour 2018	
Publication de l'appel d'offres et début de la soumission des projets	2 octobre 2017
Soumission des éventuelles questions par courriel à gebaeude@bfe.admin.ch	Jusqu'au 30 octobre 2017
Réponse aux questions	Jusqu'au 20 novembre 2017
Dernier délai pour l'envoi de propositions de projet	31 janvier 2018
Confirmation de réception par courriel	Au fur et à mesure de la réception des propositions de projet
Réponses aux promoteurs de projet: <ul style="list-style-type: none"> • soutien accordé sans exigences supplémentaires • soutien accordé, mais avec des exigences supplémentaires (le projet doit être remanié) • refus 	Au plus tard jusqu'à la mi-mars 2018
Début du projet	Dès que les contrats relatifs au projet ont été signés par les parties
Fin du projet	Spécifique à chaque projet

7. Soumission du dossier relatif au projet

- Le formulaire doit être rempli et adressé à SuisseEnergie dans l'une des trois langues nationales (D/F/I) au format PDF via la [plateforme online](#).
- Les formulaires incomplets ne seront pas évalués.
- Les formulaires incomplets ou soumis en retard ne seront pas pris en considération.

En cas de questions, veuillez contacter:

Office fédéral de l'énergie OFEN, Section Bâtiments, gebaeude@bfe.admin.ch.